

Certification ISO 14001

Maîtrisez l'impact environnemental de vos activités !

La certification de votre système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 vous permet d'apporter la preuve de votre implication environnementale au niveau mondial.

Les bénéfices

- Identification des aspects environnementaux de vos activités, produits et services
- Réduction des nuisances
- Conformité aux exigences réglementaires
- Communication transparente vis-à-vis du personnel, des riverains, clients, associations écologiques, élus, assureurs...
- Valorisation de votre image
- Ouverture vers de nouveaux marchés



Les modalités

La certification ISO 14001 est une démarche volontaire. Pour vous présenter à la certification dans les meilleures conditions, il est souhaitable :

- que votre système de management de l'environnement vive depuis 6 mois
- qu'il ait été audité en interne au moins une fois,
- qu'une revue de direction ait été réalisée.

Elle s'adresse aux organismes de tout type et de toute taille, quelles que soient les conditions géographiques, culturelles et sociales.

Validité du Certificat

3 ans, avec audit de suivi annuel.

Les certifications combinées

La norme ISO 14001 sur les systèmes de management environnemental peut être utilisée de manière indépendante ou intégrée à tout autre système de management.

La certification ISO 14001 peut être couplée avec d'autres certifications (ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 50001) et les audits coordonnés.

Plus d'informations sur www.apave-certification.com ↗

Le processus de certification

1	Demande de Certification
2	Planification
3	Audit initial
4	Décision de Certification
5	Édition du Certificat
6	Audit de suivi annuel

Apave Certification

Apave Certification, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management (ISO 18788, ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001...), de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés, internes et externes, répartis sur le territoire national et international et opère dans le domaine volontaire comme dans le domaine réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).

Vous avez des idées de projets, n'hésitez pas à contacter notre équipe d'experts :

Apave Certification
191, rue de Vaugirard
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : +33(0)1 45 66 18 18

apave.certification@apave.com
www.apave-certification.com

 Suivez-nous sur twitter : @Apave_Certif